

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Direction de l'Habitat
06364 Nice cedex 4

Pour tout renseignement,
contacter l'équipe sur site :
3 Rue Pierre Guigonis - BP 4
06450 ROQUEBILLIERE

Le mardi, mercredi matin et jeudi

Tél. : 04.93.02.60.24

Fax : 04.93.02.61.36

Mail : opah@cc-vesubie-mercantour.fr

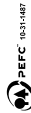
Opération programmée
d'amélioration de l'habitat
de la Vésubie



PROPRIÉTAIRES

- Rénovez le logement que vous occupez
- Réhabilitez votre bien en vue de le louer

Illustrations : Eric Laurin - Stéphanie Soule - Conception, réalisation Service Communication NCA - Janvier 2012.



Les partenaires :



MÉTROPOLE
NICE
CÔTE
d'AZUR

NICE CÔTE D'AZUR ET SES PARTENAIRES S'ENGAGENT À VOS CÔTÉS ET VOUS PROPOSENT

> des subventions pour la réalisation des travaux

> une assistance administrative, technique, juridique et financière gratuite

si vous remplissez l'une des conditions ci-dessous :

Vous habitez votre logement ⁽¹⁾ :

- votre logement a plus de 15 ans
- il nécessite des travaux de remise aux normes :
 - sécurité
 - salubrité
 - autonomie de la personne
 - isolation...
- vous vous engagez à l'occuper 6 ans en résidence principale à l'issue des travaux

Votre logement est en copropriété ⁽¹⁾ :

- vous avez reçu une injonction de travaux
 - arrêté de péril
 - constat d'insalubrité...

Vous souhaitez louer votre logement ⁽¹⁾ :

- votre logement a plus de 15 ans
- il nécessite des travaux de remise aux normes :
 - sécurité
 - salubrité
 - autonomie de la personne
 - isolation...
- vous vous engagez à le louer 9 ans en résidence principale à l'issue des travaux

(1) Communes concernées :

La Bollène Vésubie, Saint-Martin-Vésubie, Roquebillière, Belvédère, Venanson

